Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 044-200083228-20261103-2026DEC129-AR

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON T 02 40 83 87 00
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

ANCENIS
–SAINT–
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2026-dec129
Contrat contrôle technique de construction d'une extension au complexe sportif du Pontreau – ALPES CONTROLES

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°2026-032 en date du 20 mars 2026, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2026-035 en date du 20 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser le contrôle technique de construction d'une extension au complexe sportif du Pontreau ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise ALPES CONTROLES en date du 12 octobre 2026 pour réaliser le contrôle technique de construction d'une extension au complexe sportif du Pontreau ;

DÉCIDE

Article 1 : De confier la mission de contrôle technique de construction d'une extension au complexe sportif du Pontreau à l'entreprise ALPES CONTROLES, 275 boulevard Marcel Paul, 44800 Saint-Herblain, n° de SIRET 35181269800667.

Article 2 : La durée prévisionnelle de la mission est de 7 mois à compter de la signature du contrat.

Article 3 : Le coût ferme est de 4500€ HT, TVA en sus au moment de la facturation qui s'effectuera suivant le planning prévisionnel de facturation indiqué dans le contrat.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 03/11/2026
Le maire,
Rémy ORHON

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GERÉON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 044-200083228-20261103-2026DEC129-AR

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 044-200083228-20261103-2026DEC129-AR

ALPES CONTRÔLES
Construction & Exploitation

alpes-controles.fr

Agence de Nantes
275 Bd Marcel PAUL
Exapôle Bat G
44800 SAINT HERBLAIN
Tél 02 85 52 30 49
nantes@alpes-controles.fr

Votre contact : Liwan LANG
06 74 66 28 04

ANCENIS SAINT GEREON
EXTENSION COMPLEXE DU PONTREAU

OFFRE DE CONTRAT CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION

Offre émise le 12/10/2026 et **valable jusqu'au 12/04/2027**
Référence à rappeler sur votre commande : **440-C-2026-004H/0**

ENTRE LES SOUSSIGNES, D'UNE PART	ET D'AUTRE PART
COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON SIRET : 200 083 228 00011 PLACE DU MARECHAL FOCH 44150 ANCENIS-SAINT-GEREON	**BUREAU ALPES CONTROLES** SIREN : 351 812 698 Siège social : 3 Bis Impasse des Prairies - Annecy-Le-Vieux - 74940 ANNECY
Forme juridique : Commune et commune nouvelle	SAS au capital de 2 000 000 euros
Ci-après désignée "le client"	Ci-après désignée "BUREAU ALPES CONTROLES"
Représentée par Monsieur, Le Maire, Agissant en tant que maître d'ouvrage	Représentée par Monsieur Arnaud BUSQUET, Directeur Général,
Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes	Ayant donné tous pouvoirs au signataire désigné ci-dessous

Le présent contrat comporte 7 pages. Les annexes figurant dans l'article 4 font partie intégrante de celui-ci et forment un ensemble indissociable.
Le Client s'engage à en avoir pris connaissance avant la signature du contrat et reconnaît ainsi les avoir acceptées intégralement et sans réserve.
Toute modification du présent contrat par le Client, non validée par la société BUREAU ALPES CONTROLES, rendra celui ci nul et non avenu et donnera lieu à l'édition d'une nouvelle offre. Seules les modifications relatives aux données client mentionnées dans la **Fiche Client** pourront être acceptées.

Le client
Le / /

La société BUREAU ALPES CONTROLES
Le / /

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 044-200083228-20261103-2026DEC129-AR

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat s'applique à l'opération définie ci-après :

Descriptif de l'opération	Extension du complexe sportif du Pontreau comprenant la réalisation d'un espace supplémentaire destiné au club de tennis (club-house)
Adresse de l'opération	COMPLEXE SPORTIF DU PONTREAU - Boulevard Joseph Vincent - 44150 ANCENIS SAINT GEREON
Durée prévisionnelle de la phase réalisation des travaux	7 mois
Date prévisionnelle de démarrage des travaux	Non communiquée
Montant prévisionnel d'exécution des travaux	230 700 euros HT
Précisions sur la mission	Disponibilité : Nous sommes disponibles pour la phase Conception en cette fin d'année 2026 et pour le suivi des travaux en 2027.
Classement de l'établissement	Établissement Recevant du Public type X - 2ème catégorie

ARTICLE 2 : HONORAIRES ET MISSIONS CONFIEES

Pour l'opération de construction définie à l'article 1, le client confie à la société BUREAU ALPES CONTROLES, qui accepte, les missions au présent article.

HONORAIRES DES MISSIONS ATHAND + ATT-PS + HAND + L* + LE + PS + SEI* + VIEL*	**4 500,00 euros HT** (soit 5 400,00 euros TTC) Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur de 20.00%, sous réserve d'un changement de réglementation.

Les honoraires sont assujettis à la révision de prix telle que définie dans les conditions générales de vente.

Accréditation n°3-019
Seules les prestations identifiées par le symbole * sont couvertes par l'accréditation.
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Commentaire à propos des honoraires	Nous prévoyons environ 10 visites réparties sur les 7 mois de chantier. Nos livrables remis à chaque étape du projet sont : - PC : rapport de conception - PRO : RICT - EXE : CRED (Compte-Rendu d'Examen de Document) + CR visite - Réception : RFCT + RVRAT + ATHAND + ATTPS + VIEL

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 044-200083228-20261103-2026DEC129-AR

PRESTATIONS NON INCLUSES

Interaction avec des maquettes numériques BIM

Interaction avec une plateforme collaborative

Vérification de Niveau Particulier sur certains ouvrages selon NF P03-100

MISSIONS

Missions de contrôle technique normalisées **3 400,00 euros HT**

HAND : Mission relative à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées

L* : Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

LE : Mission relative à la solidité des existants

PS : Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

SEI* : Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP et IGH

Les missions de contrôle technique normalisées retenues seront réalisées selon les conditions mentionnées à l'article 4.

Autres missions	**1 100,00 euros HT**
ATHAND : Attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées	300,00 euros HT
ATT-PS : Attestation sismique au dépot de permis de construire et à la déclaration d'achèvement de travaux	400,00 euros HT
VIEL* : Vérification initiale des installations électriques	400,00 euros HT

Les autres missions retenues seront réalisées selon les conditions mentionnées à l'article 4.

ESPACE CLIENT

Les honoraires comprennent l'accès du client à l'Espace Client Alpes Contrôles pendant une période de 2 ans à compter de la date de création du compte.

En complément des diffusions habituelles, les documents techniques et duplicata de factures de BUREAU ALPES CONTROLES seront disponibles au sein de l'Espace Client en ligne pour chaque utilisateur acceptant les conditions générales d'utilisation de l'espace lors de ses connexions.

Lors de la demande de création de son compte, le client doit préciser l'utilisateur principal en tant qu'"Administrateur Client" dans la Fiche Client de l'article 3. Le client devra signaler tout changement à BUREAU ALPES CONTROLES. Cet utilisateur principal pourra ensuite gérer l'accès de nouveaux utilisateurs en toute autonomie dans le respect des conditions générales d'utilisation. L'utilisation de l'Espace Client par un tiers au présent contrat n'est pas autorisée.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 044-200083228-20261103-2026DEC129-AR

ARTICLE 3 : FICHE CLIENT ET FACTURATION

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS — **Fiche Client**

Raison sociale : COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON

Nature juridique : Commune et commune nouvelle — Nom commercial :

SIRET : 200083228 00011

Mail : — Tél :

Adresse : PLACE DU MARECHAL FOCH

CP/Ville : 44150 Ancenis-saint-gereon

TVA Intracom : FR0F200083228 — Code NAF/APE : 8411Z

INTERLOCUTEUR COMMERCIAL	INTERLOCUTEUR COMPTABILITE
Nom/Prénom :	Nom/Prénom : Bryan HAFIS
Mail :	Mail : b.hafis@ancenis-saint-gereon.fr
Fonction :	Fonction : Responsable Bâtiments et Logistique
Tél :	Tél : 02-40-83-12-18

☐ **Demande de création d'Espace Client**

ADMINISTRATEUR CLIENT DE L'ESPACE CLIENT

Nom/Prénom :

Mail :

Fonction :

Tél :

MODE D'ENVOI DES FACTURES

☑ **Envoi sous forme de facture électronique via notre plateforme agréée sur la plateforme Chorus pro**

Adresse de facturation électronique : 200083228_20008322800011

☐ Envoi d'un duplicata à :

VOS REFERENCES (ces références seront affichées dans vos factures)

Numéro d'engagement (BT-13) :

Code service destinataire (BT-46) :

Code service en charge du paiement (BT-10) :

Référence (BT-12) :

Référence de projet (BT-11) :

Référence d'avis de réception (BT-15) :

Référence d'avis d'expedition (BT-16) :

Référence d'appel d'offre ou de lot (BT-17) :

Référence comptable de l'acheteur (BT-19) :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 044-200083228-20261103-2026DEC129-AR

DIFFUSION DES FACTURES

Si les informations figurant sur la fiche client ci-après sont erronées, il convient d'apporter les corrections manuscrites nécessaires.

CONDITIONS ET DELAIS DE PAIEMENT

Le règlement sera réalisé à **45 jours suivant la date d'émission de la facture par virement** sur le compte bancaire ouvert au nom de BUREAU ALPES CONTROLES SAS :

BPA Annecy Les Glaisins — *RIB : 16807-00017-30178086214-89*

BIC : CCBPFRPPGRE — *IBAN : FR76 1680 7000 1730 1780 8621 489*

PREVISIONNEL DE FACTURATION

Nos factures seront éditées comme suit :

A l'achèvement de la phase conception	1 020,00 euros HT
A partir du démarrage des travaux Mois 0, Mois 2, Mois 4, Mois 6	4 X 510,00 euros HT
A la réception des travaux	340,00 euros HT
ATHAND, ATT-PS, VIEL	100% à l'achèvement de chaque mission représentant un montant total de 1 100,00 euros HT

ARTICLE 4 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent contrat est composé du tableau récapitulatif des missions retenues.

Les missions de contrôle technique retenues seront réalisées selon les conditions générales de vente, les conditions générales d'intervention et les conditions spéciales d'intervention disponibles dans un format téléchargeable et imprimable aux adresses suivantes :

Conditions générales de vente :
https://espace-client.alpes-controles.fr/conditions/CGVC200CTC/31082026

Conditions générales d'intervention CTC :
https://espace-client.alpes-controles.fr/conditions/CTCC080/02062026

Conditions Spéciales L - Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables * :
https://espace-client.alpes-controles.fr/conditions/CTCC083/02062026

Conditions Spéciales LE - Mission relative à la solidité des existants :
https://espace-client.alpes-controles.fr/conditions/CTCC086/02062026

Conditions Spéciales SEI - Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP et IGH * :
https://espace-client.alpes-controles.fr/conditions/CTCC087/02062026

Conditions Spéciales PS - Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme * :
https://espace-client.alpes-controles.fr/conditions/CTCC091/02062026

Conditions Spéciales HAND - Mission relative à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées * :
https://espace-client.alpes-controles.fr/conditions/CTCC095/02062026

Conditions Spéciales ATHAND - Attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées :
https://espace-client.alpes-controles.fr/conditions/TSC207/02062026

Conditions Spéciales VIEL - Vérification initiale des installations électriques *
https://espace-client.alpes-controles.fr/conditions/TSC224/02062026

Conditions spéciales mission ATT-PS - Attestation sismique au dépot de permis de construire et à la déclaration d'achèvement de travaux :
https://espace-client.alpes-controles.fr/conditions/TSC285/02062026

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 044-200083228-20261103-2026DEC129-AR

TABLEAU RECAPITULATIF DES MISSIONS RETENUES

Le présent contrat ne concerne aucune(s) autre(s) mission(s) que celle(s) cochée(s) ci-dessous.

1. Liste des missions de contrôle technique normalisées pouvant être confiées à la société BUREAU ALPES CONTROLES et sélection des missions retenues par le client

	RETENUE(S) PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE	
	OUI	*NON*
AV Mission relative à la stabilité des ouvrages avoisinants		✗
BRD : Mission relative au transport des brancards dans les bâtiments d'habitation		✗
CABL : Mission relative au précâblage informatique et téléphonique		✗
CO : Mission relative à la coordination des missions de contrôles		✗
DEM : Mission relative à la stabilité des ouvrages avoisinants en phase de démolition d'ouvrages existants		✗
F : Mission de fonctionnement des installations		✗
GTB : Mission relative à la gestion technique du bâtiment		✗
H : Mission HLM composée (L*+P1+PV+SH*+PS+PHH+TH+HAND+BRD) opération de logements neufs		✗
HAND : Mission relative à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées	✓	
HYSa : Mission relative à l'hygiène et à la santé dans les bâtiments autres que d'habitation		✗
HYSh : Mission relative à l'hygiène et à la santé dans les bâtiments d'habitation		✗
L* : Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	✓	
L-EOLIEN* : Mission relative à la solidité des ouvrages de fondation d'éoliennes terrestres		✗
LE : Mission relative à la solidité des existants	✓	
LP : (L*+P1) Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables		✗
PHA : Mission relative à l'isolation acoustique des bâtiments autres qu'à usage d'habitation		✗
PHH : Mission relative à l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation		✗
PS : Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme	✓	
PSE : Mission relative à la sécurité des personnes en cas de séisme dans les constructions existantes		✗
PV : Mission relative au récolement des procès-verbaux des essais des équipements de l'ouvrage		✗
RH : Mission HLM composée (L*+P1+PV+SH*+PH+TH+HAND+BRD+LE) opération de réhabilitation de logements		✗
RM : (L*+LE+PS) Mission relative au contrôle technique des remontées mécaniques		✗
RNT : Mission relative à la sécurité des personnes en cas de survenance de risque naturels exceptionnels ou de risques technologiques		✗
SEI* : Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP et IGH	✓	
SH* : Mission relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation		✗
SIEL* : Mission relative à la sécurité des personnes limitée aux installations électriques		✗
SPIC : Mission relative à la sécurité des personnes dans les ICPE		✗
STI* : Mission relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels		✗
S-RM : Sécurité des personnes dans un bâtiment abritant une installation de remontée mécanique		✗
TH : Mission relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie		✗

2. Autres Prestations pouvant être confiées à la société BUREAU ALPES CONTROLES dans le cadre du présent contrat et indication des prestations retenues par le client

	RETENUE(S) PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE	
	OUI	*NON*
ACHVEFA Constatation de l'achèvement d'un immeuble vendu dans l'état futur d'achèvement		✗
ACOUFACADE : Avis en phase de définition de l'isolement acoustique minimal de façade		✗
AMI DEM : Repérage amiante avant démolition		✗
AMI TRAV : Repérage amiante avant travaux dans les immeubles bâtis		✗
ATHAND : Attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées	✓	
ATRA : Attestation de prise en compte de la réglementation acoustique à établir à l'achèvement des travaux de bâtiments d'habitation neufs		✗
ATTCANAELEC : Contrôle des canalisations électriques souterraines		✗
ATTEOL : Contrôle et attestation relatifs à une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent		✗

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 044-200083228-20261103-2026DEC129-AR

	RETENUE(S) PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE	
	OUI	NON
ATTH Attestation de prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux		✗
ATTHYDRO : Contrôle et attestation relatifs à une installation de production d'électricité utilisant l'énergie hydraulique des lacs, des cours d'eau et des eaux captées gravitairement		✗
ATTMA : Attestation relative au repect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées pour un logement avec travaux modificatifs de l'acquéreur (TMA)		✗
ATTPHOTO : Contrôle et attestation relatifs à une installation de production d'électricité photovoltaïque		✗
ATT ADAP : Attestation d'achèvement dans le cadre d'un AD'AP		✗
ATT-PS : Attestation sismique au dépot de permis de construire et à la déclaration d'achèvement de travaux	✓	
ATT-RGA : Attestation de prise en compte du phénomène de retrait gonflement des sols argileux à la déclaration d'achèvement des travaux		✗
AVIEX HAND : Avis sur existant - Accessibilité		✗
AVIEX SECU : Avis sur existant - Sécurité		✗
AVIEX SOLID : Avis sur existant - Solidité		✗
AVISCET : Avis en vue du classement d'un hébergement touristique marchand		✗
AVISNOTICE ACCES : Avis en phase rédaction de notice d'accessibilité		✗
AVISNOTICE SECU : Avis en phase rédaction de notice de sécurité		✗
CAPTURE3D : Capture 3D d'un existant		✗
COM SECU : Assistance à commission de sécurité ou d'accessibilité		✗
CONSUEL : Vérification des installations électriques en vue de l'obtention du visa Consuel		✗
DAPP : Repérage amiante des parties privatives (DAPP)		✗
DECHET : Diagnostic déchet réglementaire avant démolition		✗
DIAGPROVENT : Mission DIAGVENT/PROMEVENT relative aux installations de ventilation mécanique		✗
DIAG PEMD : Diagnostic PEMD - Produits Equipements Matériaux Déchets		✗
DPE EXISTANT : Diagnostic de performance énergétique (DPE) location, vente, affichage		✗
DPE NEUF : Diagnostic de performance énergétique (DPE) construction neuve		✗
EXAMVISU : Examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait des matériaux et produits contenant de l'amiante		✗
FOUDREARF : Analyse du Risque Foudre		✗
FOUDREETF : Etude Technique Foudre		✗
FOUDREV : Vérification visuelle ou complète d'une installation de protection contre la foudre		✗
HORS-SITE : Procédé hors-site		✗
I3C : Vérification de l'impact du changement climatique de la construction		✗
INFILTRO : Mesures d'infiltrométrie (perméabilité à l'air)		✗
INFILTRORESEAU : Mesures de perméabilité à l'air des réseaux de ventilation		✗
MISSION SPECIFIQUE : Mission spécifique		✗
PARASIT : Etat parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis, et sur les ouvrages		✗
PARK : Contrôle dimensionnel sur plan d'un parc de stationnement		✗
PASS REEMPLOI : PASS Réemploi		✗
PBAVTD : Recherche de plomb avant travaux ou démolition dans les revêtements, materiaux et produits de la construction		✗
PCS : Prestation complémentaire spécifique (PCS)		✗
PETITENFANCE : Vérification des exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant		✗
PREVRAD : Vérification des dispositions de prévention du risque Radon dans les bâtiments neufs ou existants.		✗
PROJETCET : Suivi de projet en vue du classement d'un hébergement touristique		✗
RECOLICPE : Contrôle de récolement ICPE		✗
RECOL PEMD : Récolement PEMD - Produits Equipements Matériaux Déchets		✗
RECON ETICS : Reconnaissance préalable à l'entretien ou à la rénovation des systèmes ETICS		✗
TERMITES : Etat du bâtiment relatif à la présence de termites		✗
THERMOPHOTO : Inspection de générateurs photovoltaïques par thermographie infrarouge avec drone		✗
VCARBONE : Mission complémentaire à la mission I3C - Vérification détaillée de l'impact du changement climatique de la construction		✗
VENT2020 : Vérification des installations de ventilation après travaux au titre de la RE2020		✗
VERIF TEMPO* : Vérification des installations électriques temporaires		✗
VIEENR : Vérification des installations électriques de production d'électricité à partir des énergies renouvelables		✗
VIEL* : Vérification initiale des installations électriques	✓	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 044-200083228-20261103-2026DEC129-AR